



TRANSACTION IMMOBILIERE
HONORAIRES D'AGENCE TTC APPLICABLES AU 11/09/2021
A LA CHARGE DU VENDEUR

<i>Vente inférieure ou égale à 75 000 €</i>	<i>8%</i>
<i>Vente inférieure ou égale à 200 000 €</i>	<i>7%</i>
<i>Vente inférieure ou égale à 500 000 €</i>	<i>6%</i>
<i>Vente supérieure à 500 000 €</i>	<i>5%</i>

MENTIONS LÉGALES : Conformément aux dispositions des articles 6-III et 19 de la loi pour la Confiance dans l'Économie Numérique, ainsi que l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière. Les honoraires de notre agence immobilière sont TVA comprise au taux légal de 20 % à la charge du vendeur.

Retrouvez nous sur :
www.alpeffectimmobilier.com